

Jeunesse et Éducation populaire : demande de subventions pour 2026



© 2025 Les Echos Publishing

Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative vient de lancer son [appel à projets](#) annuel dans le cadre des partenariats qui seront établis en 2026 avec les associations nationales agréées Jeunesse et Éducation populaire.

En pratique : les associations doivent déposer leur dossier de demande de subvention via [Le Compte Asso](#) au plus tard le 30 janvier 2026.

Cette année, les financements sont destinés à soutenir en priorité les actions mises en œuvre par ces associations afin de favoriser :

- l'engagement (accès aux responsabilités des jeunes, promotion de la citoyenneté, liens intergénérationnels, lutte contre les discriminations...) ;
- l'émancipation et la réduction des inégalités (mobilité nationale, européenne et internationale des jeunes, accès aux vacances, à la culture et aux loisirs...).

En outre, les projets devront inclure, dans leurs objectifs, des priorités transversales qui pourront aussi faire l'objet d'actions dédiées : transition écologique, préservation de la santé mentale, prévention des violences sexistes et sexuelles,

etc.

À savoir : la part des subventions publiques dans la réalisation de ces projets ne doit pas représenter plus de 75 % de leur budget total.

© 2025 Les Echos Publishing